



Compte rendu CHSCT du 27 juillet 2021

La Restructuration de la Cité Administrative d'Avignon

Ou comment accélérer le NRP

Un Comité Hygiène et Sécurité et Condition de vie au Travail s'est tenu à la Cité Administrative d'Avignon le mardi 27 juillet 2021 en présentiel.

Présidé par le DDFIP, M. Michel LAFFITTE, la séance a débuté à 9H00.

Etaient présents pour FO-FINANCES 84, Cédric GILETTA (Titulaire) et Thierry VALL (expert).

Les points abordés sont ceux inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Rénovation de la cité administrative d'Avignon (programme P348)
2. Incident survenu sur le Site de Cavaillon
3. Obligation vaccinale et pass sanitaires
4. Questions diverses

FO Finances a lu une déclaration liminaire qui est publiée dans son intégralité sur le site de la section départementale FO DGFIP.

1. Rénovation de la cité administrative d'Avignon (programme P348)

Selon le gouvernement, ce programme est destiné à rénover 39 cités administratives notamment pour réduire leur consommation énergétique et densifier l'occupation des surfaces en accueillant des services supplémentaires.

Dans l'avant projet sommaire de rénovation de celle d'Avignon, la DDFIP regroupe sur les seuls bâtiments 1 et 2 l'ensemble des services qui y sont déjà implantés et y ajoute la trésorerie d'Avignon CH.

Pour rappel, ces services sont répartis actuellement sur 4 bâtiments et la trésorerie d'Avignon CH est installée dans les locaux de l'hôpital.

En réponse à la liminaire de FO Finances 84 qui distinguait l'utilisation de la norme SUN utilisée (plus contraignante pour les agents fonctionnaires) par l'État dans ses projets immobiliers pour déterminer la surface occupée par agent et la norme AFNOR, servant de cadre de référence au secteur privé, le président a tenu à préciser que la norme AFNOR auquel se référait notre délégation n'était plus adaptée et en cours de révision.

La direction a ensuite présenté le projet P348, reconnaissant que le budget prévu (+ de 14M€) était dépassé et que la copie de l'APS (avant projet sommaire) communiqué devrait être revue.

Un nouveau micro zoning (c'est-à-dire la répartition des postes de travail (aménagement, cloisonnement...) sera inclus dans l'APD (avant projet détaillé) communiqué probablement fin août/début septembre 2021.

A noter que nous n'aurons pas l'implantation détaillée (détail technique, mobilier, aménagement sur-mesure...), ce qui peut avoir son importance selon la configuration des services et compte tenu des surfaces proposées.

La direction a précisé que l'implantation des services dans les bâtiments 1 et 2 ne sera pas remise en cause.

Doit-on en déduire que les modifications apportées seraient modestes ?

Fait très significatif, le président n'a pas daigné répondre à notre question portant sur le ratio m²/agent par service avant et après restructuration de la cité administrative.

Aspects techniques :

En ce qui concerne les travaux à réaliser, ils nécessitent une isolation des parois opaques par l'intérieur ainsi que la pose de double-vitrage pour l'ensemble des parois vitrées.

L'isolation des combles sera elle aussi réalisée mais à ce stade on ne sait pas si cela se fera au niveau des plafonds ou bien des planchers.

La médecin de prévention a souhaité savoir s'il existerait une centrale de traitement d'air. La direction a répondu par la négative.

Concernant les accueils des différents services, il apparaît que seul l'accueil du SIP serait maintenu à son emplacement actuel.

La plupart des services disposeront d'un accueil, sur réservation, au bâtiment 5 (RDC), avec un accès par l'extérieur.

Il s'agira donc d'un accueil mutualisé qui devrait disposer de boxs de différentes tailles, suffisamment insonorisé pour conserver la confidentialité des échanges.

Des problématiques de connectique et d'imprimantes ont été relevées.

FO Finances a posé la question de la sécurité de ces accueils ainsi que sur le système de réservation.

Ces accueils qui seront ouverts au bâtiment 5 vont donc se trouver séparés physiquement des services dont ils relèvent, ce qui paraît totalement surréaliste. Il est évident que cette situation va créer des problèmes dans la communication entre les agents d'un même service et donc aggraver leurs conditions de travail.

Le prétexte est d'avoir un espace d'accueil mutualisé entre les co-affectataires dans lequel des box seront alloués à chaque administration.

Cela concerne donc les réceptions sur RDV et non un accueil en flux.

Il y a fort à parier que l'ensemble des services passera en accueil APRDV hormis le SIP d'Avignon dans le cadre de ce projet de restructuration.

Sécurité incendie

L'Inspectrice hygiène et sécurité au travail a fait remarquer l'absence d'espaces d'attente sécurisés - zones ou locaux offrant une protection contre l'incendie pendant au moins une heure – qui doivent être mis en place dans les nouveaux établissements. Ces espaces constituent un refuge pour les personnels en cas d'incendie.

Il s'agit notamment de l'évacuation différée des personnes en situation de handicap prévue par le Code du Travail lorsque celle-ci est rendue nécessaire dans des conditions de sécurité maximale, ce qui peut être le cas pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.

Concrètement, sur le pignon du bâtiment 1, il existe un phénomène de « cul de sac », c'est-à-dire que les agents en bout de bâtiment ont une distance les séparant de la première évacuation en cas d'incendie supérieure à la réglementation. Une dérogation a été obtenue compte tenu de l'âge des bâtiments par la maîtrise d'ouvrage.

Deuxième point, le bâtiment est affiché comme réglementairement accessible PMR (personnes à mobilité réduite).

Mais, une personne à mobilité réduite ne peut emprunter les escaliers en cas d'incendie. Les nouvelles normes citées plus haut imposent aux constructions neuves d'installer des espaces d'évacuation différée.

Ces espaces sont des pièces coupe feu, fumée, chaleur, une heure. Elles sont identifiées sur la fenêtre extérieure pour que les pompiers puissent les localiser. Cela peut être un bureau, tant que le mobilier installé permet à un fauteuil d'accéder à la fenêtre.

Ces espaces doivent être installés à chaque étage au-delà du RDC.

Le projet de rénovation n'est pas « tenu » de livrer de tels espaces, pour autant cela serait une plus-value certaine dans le cadre de la sécurité incendie :

- plus besoin de dérogation pour les « culs de sac » du bâtiment 1
- évacuation incendie conformes aux dernières normes pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments 1 et 2

Amiante

Le problème de l'amiante a été évoqué. La direction a répondu que cela ne concernait éventuellement que les sols.

Pour autant, il apparaît qu'à l'occasion de travaux au bâtiment 3, le plus ancien il est vrai, des tuyaux de divers matériaux, dont du fibrociment, ont été détectés.

Il n'est donc pas impossible, sans que cela soit certain, de trouver ce phénomène dans les réseaux de certains de nos bâtiments.

Sanitaires

FO Finances 84 a souligné que les sanitaires pour les PMR n'étaient pas accessibles au niveau du SDIF et a demandé si des travaux étaient prévus pour les blocs sanitaires.

La direction a répondu positivement.

FO a fait remarquer que les sanitaires, au vu du plan actuel, étaient accessibles à plusieurs co-affectataires, ce qui entraîne une faille de sécurité pour les contrôles d'accès mais que le contrôle d'accès Dircofi/SDIF serait à revoir.

Budget

Concernant la gestion du budget entre la DREAL et le SPFE, FO Finances a souhaité savoir sur quels budgets étaient prévus l'entretien (Budget commun ou privatif ?).

Il s'agit d'une conséquence directe d'un site multi-occupation.

Organisation matérielle

Des problèmes de mopieurs (dans les espaces reprographie) ont été relevés .

La direction a précisé que ces remarques seraient prises en compte.

FO Finances a souligné que la salle de réunion située au bâtiment 2 au 1^{er} étage ne disposait pas de lumière naturelle.

Le président a précisé que la salle bénéficierait de parois vitrées pour plus de

luminosité.

Concernant la trésorerie hospitalière d'Avignon, les bureaux pouvant accueillir 5 ou 6 postes de travail peuvent se révéler bruyants rendant les conditions de travail difficiles, voire pénibles.

Le président a reconnu ne pas avoir de solutions.

Pour la partie déménagement des services, le président a tenu à rappeler que le CHSCT serait consulté.

Le début des travaux devrait intervenir au plus tard en avril 2022.

Déménagement

FO Finances a demandé sur quelle enveloppe budgétaire serait prélevée les dépenses de déménagements des services à l'intérieur de la cité administrative.

Le budget général sera utilisé. Tout ne sera pris en charge par le P348. Il faudra changer pour du mobilier adapté aux petits espaces, des déménagements...

Concernant les ALGECO, certains seront nécessairement positionnés sur les parkings.

Conclusion

Un CHSCT pourrait se tenir début octobre 2021 portant sur le P348.

A noter que le directeur a glissé dans les échanges lors de ce CHSCT à deux reprises la notion de mise en place de tiers-lieux, sans plus de précisions (les espaces de co-working seront bientôt d'actualité !).

Malgré cela, le directeur tient à souligner son attachement au bien être des agents de la DDFIP de Vaucluse.

2. Incident sur le site de Cavillon détecté le 21 juin 2021.

La direction s'est voulue rassurante.

L'incident sur le site de Cavillon porte sur les éléments de plancher haut du 1er étage dans une zone localisée à l'extrémité du bâtiment au droit des sanitaires de la salle de convivialité.

Le bureau d'études BETEM PACA est intervenu dès le 25 juin 2021 (dépose des faux plafonds) puis le 12 juillet 2021.

Il a été constaté des chutes de morceaux de hourdis béton constituant le plancher haut qui ont entraîné la chute des dalles de faux-plafonds

Les agents du SIP de Cavillon et surtout ceux du PCRП de Cavillon ont été mis en télétravail.

L'incident serait dû à un défaut originel des hourdis.

Une entreprise de maçonnerie sera retenue pour réaliser des travaux au bureau 109 (PCRП Cavillon) et une surveillance annuelle sera réalisé sur un certain nombre des bureaux situés au 1^{er} étage.

3. Obligation vaccinale et pass sanitaire pour les agents des trésoreries hospitalières

En Vaucluse, les trésoreries hospitalières d'Avignon et de Carpentras sont concernées par les dispositions d'obligation vaccinale et de pass sanitaire.

En effet, ces trésoreries sont situées à l'intérieur de bâtiments hospitaliers.

Ces dispositions concernaient initialement les personnels soignants et s'appliquent de facto aux personnels des trésoreries hospitalières (Avignon et Carpentras).

Le président précise qu'à compter du 5 août 2021, les personnels des trésoreries devront présenter un pass sanitaire.

Cette date s'avère après coup inexacte puisque le pass sanitaire ne s'appliquera qu'à compter du 9 août 2021.

Par contre, à compter du 15 septembre 2021, les personnels devront avoir reçu au moins une dose de vaccin puis au 15 octobre 2021, avoir bénéficié d'un schéma vaccinal complet.

Pour le président, le télétravail ainsi que le déplacement d'un agent ne souhaitant pas se faire vacciner ne sont pas des solutions.

Les cas des EDR travaillant à la trésorerie hospitalière, des vacataires ainsi que des personnels des services transverses, service immobilier, service courrier et agents techniques amenés à intervenir sur site, ont été évoqués.

Coincés par le règlement et n'étant pas affectés aux services de trésoreries hospitalières, un agent n'ayant pas de pass ne sera pas dans l'obligation de l'avoir, mais ne pourra pas remplir ses missions sur les dits sites.

Le pass sanitaire devient donc un critère d'affectation et/ou de recrutement.

4. Questions diverses

La partie nouvelle du SGC de Vaison la romaine devrait être livrée la 1ere quinzaine de septembre 2021.

La partie rénovée devrait être livrée le 2 août 2021.

BULLETIN D'ADHESION

NOM
PRÉNOM
N° MATRICULE (ex N° AGORA)
ADRESSE MÈL
GRADE
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL %
AFFECTATION

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait àle (signature)